



Rain Bird Global Rewards - Europe, règles du programme

1. Société organisatrice

Rain Bird Europe, société en nom collectif au capital de 58 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 301 367 363 et dont le siège social est situé ZAC Parc de la Duranne, 240 avenue René Descartes, Bât. A le Clamar, 13290, Aix-en-Provence, France (ci-après « **Rain Bird** »), met en place, à compter de mai 2025, un programme de fidélité intitulé « **Rain Bird Global Rewards - Europe** » (ci-après le « **Programme** »), afin de récompenser la fidélité de ses clients professionnels tels que définis à l'article 2.

2. Participants

Le Programme s'adresse uniquement aux professionnels inscrits au registre du commerce et des sociétés, qui exploitent une activité d'installateur ou de revendeur de matériel d'arrosage (ci-après les « **Participants** ») s'approvisionnant en produits Rain Bird auprès de distributeurs partenaires du Programme (ci-après les « **Distributeurs partenaires** »), à l'exclusion de la grande distribution, des centres de rénovation et des magasins de bricolage.

La liste des Distributeurs partenaires participant au Programme, par pays, est disponible sur la page Distributeurs partenaires à l'adresse <https://www.rainbird.com/media/16383>.

La participation au Programme implique l'acceptation expresse et sans réserve du Programme et du présent règlement (ci-après le « **Règlement** ») en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et réglementations en vigueur en France.

3. Conditions de participation

Le Programme est accessible sur Internet par le biais du site Web www.rainbird.com/globalrewards (ci-après le « **Site** »).

a) Inscription

- Pour participer au Programme et valider son inscription, le Participant doit remplir en ligne tous les champs obligatoires (identifiés par un astérisque) du formulaire d'inscription. Le Participant reconnaît et accepte que seul son représentant légal soit habilité à remplir et à signer le formulaire d'inscription. Dans le cas contraire, Rain Bird se réserve le droit de refuser de valider l'inscription du Participant.
- Une fois l'inscription approuvée par Rain Bird, un e-mail sera envoyé au Participant avec des codes d'accès lui permettant d'accéder à son compte personnel sur le Site.
- Le Participant et ses sociétés affiliées et filiales sont considérés comme un seul et même dossier de Participant. Lorsqu'une entreprise devient un Participant, Rain Bird crée pour elle un compte de Participant et lui attribue un numéro d'identification de membre du Programme (« **ID de membre** »). Le Participant devra utiliser son ID de membre dans toutes les communications relatives au Programme. Le Participant est seul responsable de la sécurité de son ID de membre. Si le Participant apprend que la sécurité de son ID de membre a été compromise, le Participant devra en informer Rain Bird par écrit et sans



Rain Bird Global Rewards - Europe, règles du programme

délai, et obtenir un nouvel ID de membre. Toute personne qui modifie les coordonnées d'un Participant déclare et garantit à Rain Bird qu'elle est dûment autorisée à effectuer ces modifications au nom du Participant. Rain Bird n'assume aucune responsabilité en cas de formulaire d'inscription ou autre document retardé, perdu ou volé.

b) Gagner des points Rain Bird

- Le participant gagne des points (« **Points** ») en achetant des produits d'arrosage pour gazon Rain Bird (« **Produits pour gazon** ») auprès de Distributeurs partenaires. Le terme « Produits pour gazon » comprend tous les produits de goutte-à-goutte résidentiels, commerciaux et paysagers, mais ne comprend pas les produits et accessoires de golf, agricoles ou de consommation, ou tout autre produit que Rain Bird désigne comme non admissible.
- Le Participant commencera à gagner des Points pour les achats de Produits pour gazon effectués auprès de Distributeurs partenaires à partir du premier jour du trimestre civil au cours duquel le Participant s'est inscrit au Programme. Plus précisément, un Participant qui s'inscrit en :
 - o Janvier, février ou mars commencera à gagner des Points pour les achats admissibles effectués à partir du 1^{er} janvier ;
 - o Avril, mai ou juin commencera à gagner des Points pour les achats admissibles effectués à partir du 1^{er} avril ;
 - o Juillet, août ou septembre commencera à gagner des Points pour les achats admissibles effectués à partir du 1^{er} juillet ;
 - o Octobre, novembre ou décembre commencera à gagner des Points pour les achats admissibles effectués à partir du 1^{er} octobre.
- Aucun Point ne sera gagné tant que le Participant n'aura pas acheté la quantité minimale requise de Produits pour gazon au cours d'une année civile, même, par exemple, si le Participant a gagné des Points au cours de l'année civile précédente. Cependant, une fois le montant minimum d'achat atteint, des Points seront attribués pour tous les achats de Produits pour gazon.
- Participant installateur : pour convertir des Points, le Participant doit acheter au moins 2 000 € (deux mille euros) hors TVA de Produits pour gazon auprès de Distributeurs partenaires au cours de l'année civile considérée.
- Participant revendeur : pour convertir des Points, le Participant doit acheter au moins 10 000 € (dix mille euros) hors TVA de Produits pour gazon auprès de Distributeurs partenaires au cours de l'année civile considérée.
- Si le Programme est renouvelé au cours des années suivantes, les seuils susmentionnés seront calculés pour chaque année civile.
- Les Points seront crédités au moins une fois tous les 12 mois sur le compte du Participant.
- Les Points ne sont pas échangeables contre des espèces, n'ont pas de valeur monétaire, et ne peuvent pas être cédés, transférés ou utilisés à d'autres fins que celles spécifiées



Rain Bird Global Rewards - Europe, règles du programme

dans le présent Programme. Les Points non utilisés au cours de l'année civile lors de laquelle ils ont été gagnés sont reportés à l'année civile suivante. Cependant, à moins que la loi l'interdise, les Points expirent à la fin de la deuxième année civile suivant l'année lors de laquelle ils ont été acquis. Par exemple, les Points gagnés en 2024 expireront et ne seront plus utilisables après le 31 décembre 2025.

c) Points Rain Bird

- Le montant total des achats en Produits pour gazon du Participant est communiqué une fois par trimestre par les Distributeurs partenaires à Rain Bird ou à toute société désignée par Rain Bird, qui les convertit en Points de fidélité (10 € HT = 6 points) et les crédite sur le compte du Participant. Les montants communiqués par les Distributeurs partenaires à Rain Bird, ou à la société désignée par Rain Bird, sont des montants globaux sans aucune référence aux Produits pour gazon achetés.
- Le Participant est responsable de vérifier les Points crédités sur son compte en fonction des informations fournies par les Distributeurs partenaires. Rain Bird n'assume aucune responsabilité en cas de calcul erroné des Points suite à des informations incorrectes ou tardives transmises par un Distributeur partenaire.
- Les achats du Participant effectués auprès de différents Distributeurs partenaires se cumulent.
- Chaque Participant peut à tout moment consulter ses Points sur son compte en ligne.

d) Échange de points

- Les Points peuvent être échangés contre des crédits et des cadeaux répertoriés sur le Site pour la valeur en Points applicable indiquée sur le Site. Toute personne qui échange des Points au nom d'un Participant déclare et garantit à Rain Bird qu'elle est dûment autorisée à effectuer ces échanges au nom du Participant. Pour échanger des Points, le participant doit suivre la procédure indiquée sur le Site. Le montant de la demande ne peut pas dépasser le nombre de Points figurant sur le compte du Participant au moment de la validation en ligne de la demande d'échange. Rain Bird n'assume aucune responsabilité en cas de Points retardés, perdus ou volés au cours de la procédure. Le Participant qui reçoit des crédits ou des cadeaux autorise Rain Bird à utiliser son nom et son image dans les communications marketing liées à Rain Bird, sauf en cas de restrictions ou d'interdictions légales.

4. Cadeaux

a) Nature des cadeaux

- Les Points obtenus permettent d'obtenir l'un ou l'autre des cadeaux et crédits décrits à l'article 4.b.
- Les cadeaux ne peuvent donner lieu à l'octroi de leur valeur correspondante en euros, en tout ou en partie, ni à leur remplacement ou échange contre un autre cadeau de quelque valeur que ce soit et pour quelque motif que ce soit.



Rain Bird Global Rewards - Europe, règles du programme

b) Description des cadeaux qui peuvent être commandés sur le Site

- La liste des cadeaux et des crédits est disponible sur le Site.

c) Commande et livraison des cadeaux

- Les cadeaux peuvent être commandés par le Participant dès lors qu'il dispose du nombre nécessaire de Points, conformément aux conditions d'attribution et de calcul décrites à l'article 3 du présent Règlement.
- À cette fin, le Participant se rend sur la page « Commande » du Site et choisit le cadeau auquel il a droit en fonction du nombre de Points dont il dispose et de son statut (installateur ou revendeur). Il remplit ensuite les sections du bon de commande et fournit toutes les informations demandées par Rain Bird. Le Participant est entièrement responsable des informations ainsi partagées.
- Les crédits de distributeur peuvent être demandés en ligne sur le site Web Rain Bird Global Rewards. Les crédits de distributeur seront émis au nom du Participant et comptabilisés sur le compte fournisseur en lien avec Rain Bird. Il incombe aux Participants d'informer le distributeur désigné du crédit en attente afin qu'il puisse être comptabilisé sur le compte du Participant en lien avec le distributeur. La valeur d'un point dans le cadre de l'échange de crédit de distributeur est égale à 0,05 € par point.
- Rain Bird ne pourra être tenu pour responsable de quelque manière que ce soit en cas de procédure judiciaire qui pourrait survenir suite à une commande ou à sa livraison, en particulier les défauts de fabrication et/ou autres dysfonctionnements éventuels des cadeaux.

d) Bénéficiaire

- Les cadeaux ou crédits sont envoyés au Participant et non à des employés. Le Participant gère leur éventuelle distribution à une tierce partie ou à l'un de ses salariés, et en assume seul toutes les conséquences, notamment en ce qui concerne les conséquences que cette distribution pourrait avoir en matière de cotisations sociales, Rain Bird ne pouvant en aucun cas en être tenu pour responsable.

5. Conditions diverses

a) Statut du Participant

- Rain Bird et le Participant sont des sociétés indépendantes. Aucune disposition du présent Règlement ne peut être interprétée comme faisant d'un Participant l'agent, l'employé, le franchisé, le partenaire ou le représentant légal de Rain Bird. Le Participant ne doit pas faire de déclarations à d'autres personnes au nom de Rain Bird concernant le Programme. Rain Bird n'assume aucune responsabilité quant au travail ou aux déclarations des Participants. Le Participant ne doit pas se livrer à des pratiques trompeuses, mensongères, illégales ou contraires à l'éthique en ce qui concerne l'utilisation des Points. En outre, le Participant ne doit pas faire de déclarations ou donner de garanties aux clients en ce qui concerne les spécifications, les caractéristiques ou les



Rain Bird Global Rewards - Europe, règles du programme

capacités du Programme ou des produits Rain Bird qui sont incompatibles avec la documentation distribuée par Rain Bird.

b) Frais et taxes

- Tous les frais et obligations fiscales découlant de la réception ou de l'utilisation par le Participant des Points et des cadeaux (à l'exclusion des taxes basées sur le revenu net de Rain Bird) relèvent de la seule responsabilité du Participant. Il est recommandé au Participant de consulter son conseiller fiscal pour obtenir des informations complètes sur les frais et les taxes liés au Programme. Le Participant peut être tenu de rembourser à Rain Bird toute taxe, tout tarif douanier, tout droit ou toute cotisation que Rain Bird serait obligé de payer ou de percevoir dans le cadre de la participation du Participant au Programme.

c) Consentement à contacter le Participant

- En participant au Programme, chaque Participant accepte et accorde une autorisation et un consentement spécifiques pour que (a) Rain Bird puisse envoyer tous les avis, approbations, consentements et autres communications en lien avec le Programme au Participant à l'adresse postale et à l'adresse électronique figurant dans le dossier du Participant, (b) ce consentement soit réputé s'appliquer et être donné par les filiales et sociétés affiliées du Participant à l'une des adresses ou à l'un des numéros figurant dans le dossier du Participant. Le Participant doit envoyer à Rain Bird toutes les communications relatives au Programme à l'adresse suivante : Rain Bird Europe, Rain Bird Global Rewards Program Office, 240 avenue René Descartes, Bât. A le Clamar, 13290, Aix-en-Provence, France, ou à toute autre adresse que Rain Bird pourra désigner lorsqu'il y a lieu.

d) Droits de propriété

- Le Participant reconnaît que Rain Bird Corporation (**RBC**) (une société du groupe Rain Bird) est l'unique propriétaire de la marque « Rain Bird », de son logo et de toutes les variations ou combinaisons de ceux-ci, ainsi que d'autres marques de commerce et noms commerciaux sous lesquels les produits et services de Rain Bird sont commercialisés. La participation au Programme ne transfère ni n'accorde aucun droit ou intérêt au Participant. Pendant la mise en œuvre du Programme, Rain Bird accorde au Participant une licence non exclusive et non transférable pour utiliser la marque « Rain Bird » afin de promouvoir les produits Rain Bird, en stricte conformité avec les directives et le contrôle de Rain Bird. En conséquence, le Participant : (a) reconnaît que toute utilisation des marques appartenant à Rain Bird se fait au bénéfice exclusif de Rain Bird ; (b) accepte de limiter son utilisation aux directives d'utilisation destinées au Participant telles qu'elles figurent sur le site Web www.rainbird et de se conformer à celles-ci ; (c) accepte de ne pas enregistrer, représenter ni revendiquer d'intérêts vis-à-vis des droits de propriété appartenant à Rain Bird, y compris tout nom commercial ou nom de domaine incorporant des éléments constitutifs présentant un risque de confusion avec



Rain Bird Global Rewards - Europe, règles du programme

des marques de Rain Bird ; (d) accepte de ne pas contester la propriété de Rain Bird sur les marques de Rain Bird ou sur des droits de propriété similaires, et de signaler rapidement à Rain Bird toute infraction ou utilisation non autorisée dont il aurait connaissance ; (e) reconnaît qu'il n'a pas le droit d'engager des poursuites contre tout contrefacteur des marques de Rain Bird ; (f) accepte de ne pas adapter, modifier ni supprimer de marque, droit d'auteur ou droit de propriété de Rain Bird ; et (g) accepte de cesser d'utiliser toutes les marques de commerce, tous les documents protégés par des droits d'auteur et tous les droits de propriété appartenant à Rain Bird en cas de résiliation ou d'expiration du présent Règlement.

e) Amendements

- Rain Bird peut amender (compléter, supprimer ou modifier) les conditions du Programme et/ou le présent Règlement à tout moment, sans que sa responsabilité soit engagée. Cela comprend, par exemple, les modifications relatives aux cadeaux ou à l'octroi de Points. La version applicable du présent Règlement et du Programme est celle disponible sur le Site à la date de la Commande définie à l'article 4.c ci-dessus. Sauf indication contraire, les amendements s'appliqueront aux Points accumulés et/ou attribués après la mise à jour du Programme et/ou du présent Règlement sur le Site.

f) Résiliation du Participant

- Le participant peut à tout moment mettre fin à sa participation au Programme en envoyant un courrier électronique à l'adresse globalrewards@rainbird.com

g) Résiliation de Rain Bird

- Rain Bird peut résilier ou suspendre la participation d'un Participant au Programme : (a) sans motif en donnant au Participant un préavis d'au moins 45 jours ; (b) sans préavis si le Participant n'a pas gagné de Points depuis une période de 18 mois consécutifs ; (c) sans préavis si le seuil d'achat minimum n'est pas atteint au cours d'une année civile, ou (d) sans préavis à tout moment pour un motif valable. Un « motif valable » est réputé exister si : le Participant ne respecte pas les conditions du présent Règlement, du Programme ou de tout autre accord avec Rain Bird ou un Distributeur partenaire ; ou le Participant envoie des factures modifiées ou frauduleuses dans le cadre du Programme ; ou le Participant agit d'une manière incompatible avec le fonctionnement prévu du Programme ; ou le Participant agit d'une manière dont Rain Bird pense raisonnablement qu'elle peut avoir un effet négatif sur sa réputation au sein de la communauté. Les Points accumulés mais non utilisés seront perdus en cas de résiliation.

h) Résiliation du Programme

- Rain Bird peut mettre fin au Programme à tout moment, sans encourir de responsabilité, en avertissant le Participant au moins 45 jours avant la date de résiliation par tout moyen raisonnable, y compris par le biais du Site. Le Participant aura jusqu'à la date de résiliation pour utiliser tous les Points accumulés mais non utilisés.



Rain Bird Global Rewards - Europe, règles du programme

i) Droit applicable

- Le présent Règlement est régi et interprété conformément au droit français, sans égard aux principes relatifs aux conflits de lois. La convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas.

j) Cession

- Le Participant n'a pas l'autorisation de céder, déléguer ou transférer (par l'effet de la loi, d'une fusion ou autre) des droits ou obligations en vertu du présent Règlement à d'autres personnes sans l'accord écrit préalable de Rain Bird, qui peut le refuser sans motif.

k) Données personnelles/Informations personnelles (IP) et cookies :

- Lorsque vous vous inscrivez et participez à ce Programme, vous autorisez Rain Bird Corporation et les sociétés qu'il possède ou contrôle à collecter, stocker et utiliser certaines informations, y compris les informations personnelles (IP) ci-dessus, afin que vous puissiez recevoir des informations, des services, des produits ou d'autres avantages de la part de Rain Bird. Il se peut que nous communiquions ces informations à d'autres sociétés qui nous aident, telles que celles qui fournissent nos serveurs de données. Vous trouverez dans la [Politique de confidentialité](#) des informations supplémentaires sur la manière dont nous traitons vos données personnelles et sur les droits dont vous disposez à cet égard. En vous inscrivant et en participant à ce Programme, vous acceptez également toutes les conditions de la [Politique de confidentialité](#) de Rain Bird. Si vous changez d'avis et que vous voulez que nous cessions d'utiliser ces IP, vous pouvez retirer votre autorisation et demander à Rain Bird d'effacer ces IP en suivant les étapes de la Politique de confidentialité de Rain Bird (<https://www.rainbird.com/privacy>). Veuillez noter que le retrait de votre autorisation risque d'affecter et/ou de réduire tout ou partie des informations, services, fonctionnalités produit ou autres avantages proposés par Rain Bird si les IP sont nécessaires.

l) Limitation de la responsabilité et décharge

- En participant au Programme (y compris en échangeant des Points et en recevant des cadeaux), le Participant accepte de dégager de toute responsabilité Rain Bird et ses sociétés affiliées, ainsi que leurs directeurs, cadres et employés respectifs (les « **Parties déliées de leurs engagements** ») en cas de réclamation, frais, blessure, perte et dommages de toute nature (y compris, sans s'y limiter, les frais raisonnables d'avocat et d'enquête, les honoraires d'experts et de consultants et les autres frais de procédure) (collectivement, les « **Pertes** »), découlant de ou en rapport avec le Programme, que ce soit à titre contractuel, délictuel (y compris la négligence), au titre d'une garantie ou d'une autre théorie, y compris : (a) les notifications par courrier électronique ou courrier postal perdues, en retard, incomplètes, volées, mal adressées, insuffisamment affranchies ou non distribuables ; (b) les dysfonctionnements, pannes, connexions ou disponibilités du matériel ou des logiciels informatiques, téléphoniques, satellitaires, câblés, de réseau, électroniques ou Internet, ou les transmissions brouillées ou corrompues, l'accessibilité



Rain Bird Global Rewards - Europe, règles du programme

à Internet, la disponibilité d'Internet ou la congestion du trafic ; (c) les erreurs techniques, mécaniques, d'impression, typographiques ou autre ; (d) les interventions humaines non autorisées dans le Programme ; (e) les cadeaux perdus ou volés après avoir été reçus par le destinataire ; (f) la capture erronée des informations du Participant, ou l'absence de capture, ou la perte de ces informations ; (g) les blessures ou les dommages à toute personne ou à tout bien pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation du Participant au Programme ou par l'acceptation, la réception, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout cadeau, y compris toutes les taxes fédérales, nationales et locales applicables ; et (h) les réclamations s'appuyant sur les droits de publicité, la violation des droits d'auteur/de marque, les droits de propriété intellectuelle, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée, et la livraison de marchandises. En cas d'infraction au présent Règlement par le Participant, les Parties déliées de leurs engagements auront le droit de demander une indemnisation au Participant, dans les limites autorisées par la loi, pour le recouvrement de toutes les Pertes subies par les Parties déliées de leurs engagements à la suite de l'infraction susmentionnée. Rain Bird n'est affilié à aucun des fournisseurs de cadeaux (« Fournisseurs ») et n'approuve ni ne garantit aucun des produits ou services proposés par les Fournisseurs. Tous les cadeaux sont fournis « en l'état », sans garantie. Toutes les garanties, qu'elles soient expresse ou tacites, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, sont par la présente rejetées par Rain Bird.

m) Médiation, arbitrage

- Rain Bird et le Participant s'engagent à rechercher une solution extrajudiciaire à toute divergence d'opinion relative à l'interprétation ou à l'exécution du Programme ou du présent Règlement.
- Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la non-exécution ou la résiliation du présent Règlement sera soumis au règlement de médiation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, Chambre de commerce et d'industrie de Paris - 39, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris) et, à défaut de règlement, au règlement d'arbitrage du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (**CMAP**), que Rain Bird et le Participant s'engagent à respecter.
- Rain Bird et le Participant conviennent que la médiation et l'arbitrage auront lieu à Paris, en France, en anglais.

n) Aucun bénéficiaire tiers

- Le présent Règlement est à l'attention de Rain Bird et du Participant. Aucune autre personne ou entité n'a de droits en vertu du présent Règlement.